

## Trente années de police à Montréal racontées par un directeur adjoint du SPVM avant son départ

Lorsqu'il était enfant, Yves Charette a rêvé, comme plusieurs petits garçons, de devenir policier. Après avoir entrepris de brèves études littéraires au cégep, il pose sa candidature pour devenir vendeur au grand magasin Dupuis Frères, aujourd'hui disparu : il y est plutôt affecté à la sécurité. En plus de surveiller le vol à l'étalage, il assiste les personnes blessées ou à mobilité réduite, les enfants et les personnes en difficulté. Son désir d'aider et de rassurer les gens dans le besoin refait surface.

Un jour, il arrête un individu armé qui se promène dans le magasin pour ensuite apprendre qu'il est suspect de deux homicides. Ajoutés à sa volonté de servir, cette première arrestation d'un suspect de meurtre à l'âge de 19 ans, la mort horrible de deux collègues de travail au Gargantua, ainsi que ses contacts fréquents avec un passionné, le constable 1111 André Bouchard, finissent par le convaincre de réorienter sa carrière. En 1978, il fera partie du dernier contingent constitué de policiers sans formation en techniques policières. Trente ans plus tard et quelques jours avant d'aborder une retraite active, il a accepté de nous parler de l'évolution du SPVM.

### HJ – Pourquoi avoir choisi le SPCUM ?

YC – Je n'aurais jamais imaginé travailler ailleurs : j'ai été élevé dans Hochelaga-Maisonneuve. Montréal, c'était mon monde.

### HJ – Qui étaient les policiers de Montréal en 1978 ?

YC – Surtout des hommes, des Québécois de souche, blancs pour la plupart, avec un taux de diplomation bien moindre [qu'aujourd'hui – NDLR]. À compter de 1979, les femmes arrivaient à deux ou trois par contingent ; aujourd'hui, elles comptent souvent pour 50 % d'un nouveau contingent. Aujourd'hui, je ne crois pas que nous pourrions concevoir un Service homogène, sans femmes ou non représentatif des différentes communautés. Nous avons adopté une philosophie de travail plus dynamique et des solutions mieux adaptées à différentes situations. Nous ne pourrions retourner en arrière.

*Par contre, les valeurs de base des policiers de l'époque sont les mêmes : des gens avec l'envie de servir, d'aider. Même si certains croient que ce sont le salaire et les conditions de travail qui attirent les candidats, être policier c'est une vocation. Ceux qui n'ont pas cette vocation n'accepteraient jamais d'aller sciemment risquer leur vie dans une bagarre armée ou d'aider quelqu'un qui gît dans ses déjections, même pour un salaire beaucoup plus élevé. Les policiers sont des gens de jugement, de détermination, de courage et d'action. Ils ont le courage de poser des gestes.*

### HJ – Quelles sont les différences entre le quotidien d'une recrue de 1978 et celui d'une recrue de 2008 ?

YC – Aujourd'hui, on prévoit des activités d'accueil et d'intégration pour nos futurs employés. Plusieurs ont l'occasion d'être cadets ou temporaires et de se familiariser avec l'organisation avant leur embauche : à l'époque, les nouveaux étaient en quelque sorte soutenus par les plus expérimentés. Nous avons un peu perdu ce genre de contacts lors de l'avènement de la Police de quartier, mais on tend à les réintroduire par divers projets de mentorat. Par ailleurs, l'équipement est beaucoup plus sophistiqué. En 1978, je partais sur la route avec mon auto, un micro, des menottes et mon arme. Je n'avais même pas de walkie-talkie. Lorsque je faisais du « beat » [ronde de surveillance – NDLR], il fallait que je sonne ma « boîte de rue », un équipement que la majorité de l'effectif d'aujourd'hui n'a vu qu'au musée de la police.

### HJ – Justement, parlant du « beat », que pensiez-vous de cette manière de patrouiller ?

YC – Cela nous permettait un contact direct avec la population. Les gens du quartier nous reconnaissaient beaucoup plus que lorsque nous restons dans nos autos de patrouille. Les gens sans histoire pouvaient nous aborder et nous parler au quotidien plutôt qu'être en relation avec nous seulement lorsque quelque chose allait mal. Nous pouvions créer des liens et aussi amasser des renseignements.



### HJ – Est-ce que d'autres aspects de la vie policière ont changé depuis 1978 ?

YC – Je dirais qu'il y a aussi eu une professionnalisation de la fonction : la formation préalable en techniques policières, puis des formations en cours d'emploi et des formations spécialisées qui outillent mieux les recrues et les policiers tout au long de leur carrière.

### HJ – Les méthodes d'intervention ont-elles évolué en conséquence ?

Énormément. Nous sommes plus proactifs et structurés dans nos interventions. Il n'y a plus place à l'improvisation. Nous avons appris de l'analyse de nos erreurs et nous avons développé de meilleures pratiques. Et ce qui est intéressant, c'est que plusieurs des innovations ont découlé de propositions faites par des policiers de la base. Un exemple concret de notre amélioration constante ? Comparez nos interventions à Polytechnique en 1989 et à Dawson en 2006...

» Suite de l'entrevue à la page 6

**HJ – Croyez-vous que les citoyens ont modifié leur attitude envers les policiers au cours des 30 dernières années en fonction de ces différents changements ?**

YC – De fait, je pense que le Service a évolué de pair avec la société en général. La relation entre les policiers et les citoyens a toujours été empreinte de confiance et de respect, modulée par une certaine crainte lorsqu'on se savait en faute. Par contre, les gens ont pris du recul face à la stricte observance des lois. Ils ont les mêmes valeurs de base mais les expriment différemment. Ils sont plus critiques de toutes les formes d'autorité et sont plus exigeants envers tous ceux qui les servent, pas seulement envers les policiers. Ils sont plus critiques et plus scolarisés; ils veulent toujours une deuxième opinion.

**HJ – Vous avez été le premier chef de la Direction des opérations, un modèle original qui réunit la gendarmerie et les enquêtes. Même s'il s'agissait d'une nouvelle fonction, vous pouviez l'aborder à la lumière de votre longue expérience des opérations. En 2005, vous êtes devenu le premier chef de la Direction stratégique, une nouvelle unité tellement innovatrice qu'il vous a fallu en écrire le mode d'emploi. Comment avez-vous abordé cette fonction ?**

YC – Simplement en cherchant à m'en-tourer des meilleurs dans leur domaine respectif. C'est en nous consultant

mutuellement, en comparant ce qui pouvait se faire de semblable ailleurs que nous avons fait le tour de la question, retenu les meilleures propositions et défini les orientations de cette nouvelle Direction. J'étais le titulaire en titre de la fonction, mais la création de cette Direction a été un travail d'équipe.

**HJ – Quels sont pour le SPVM les avantages d'avoir une Direction stratégique ?**

YC – Nous sommes obligés de prendre du recul et d'observer l'horizon. Nous regardons loin et large, nous avons une vision macro du présent et imaginons l'avenir. Le reste de l'organisation doit agir concrètement, maintenant. Nous avons le mandat de chercher à voir plus loin, pour toujours demeurer une organisation proactive qui envisage des changements qui la rendront plus efficaces par rapport aux situations prévisibles dans l'avenir. Nous pouvons ainsi nous adapter progressivement et ne jamais être dépassés.

**HJ – Quel bilan faites-vous de l'évolution du SPVM au cours des 30 dernières années ?**

YC – La première chose qui ressort, c'est la qualité des employés et des services rendus qu'on a réussi à perpétuer dans l'ensemble de l'organisation, de la base à la direction. Au fil du temps, les employés du SPVM sont demeurés compétents et dévoués, avec une profonde volonté de bien faire, qu'ils soient cadres, syndiqués, policiers ou civils.

Le deuxième aspect marquant est la grande capacité d'adaptation de notre organisation dans son environnement. Chaque directeur a apporté une pierre importante à l'édifice. Par exemple, M. Vignola nous a ouvert à la professionnalisation de la fonction et à l'acquisition de connaissances. M. St-Germain a introduit les principes d'une gestion participative plus accessible, a aplani la structure organisationnelle. Ce sont des ingrédients qui nous ont permis de faire de la place aux idées du personnel et d'adopter de meilleures pratiques.

Nous servons de modèle à plusieurs organisations policières au monde.

**HJ – Dans quelques jours, vous aurez quitté le SPVM pour occuper un poste de vice-président à la Société d'assurance automobile du Québec. Que regretterez-vous du SPVM ?**

YC – Je n'ai aucun regret. Bien sûr, certains contacts humains me manqueront. Je vivrai probablement une certaine nostalgie. Je quitte une organisation et des personnes pour qui j'ai une sincère et profonde affection, un milieu qui est animé de sa propre force interne, qui nous transmet son énergie. Mais, somme toute, je suis surtout rempli de très beaux souvenirs qui me suivront, partout, toujours !

## LES PREMIÈRES ARMES À FEU DU SERVICE

Certains d'entre vous se rappelleront sans doute M. Robert Côté, un ancien inspecteur-chef, qui a pris sa retraite en 1990. Il fait maintenant partie de l'équipe du Musée de la police et se propose de nous faire partager, au fil d'une chronique en plusieurs épisodes, l'histoire des armes à la police de Montréal.

C'est par un heureux concours de circonstances que le Musée de la police a repris possession, il y a quelque temps, d'une arme à feu associée de très près à l'histoire du Service de police de la Ville de Montréal.

### Amnistie fédérale

En 1978 et en 1992, le gouvernement fédéral a décrété une période d'amnistie pour permettre aux possesseurs d'armes de s'en départir sans qu'aucune question leur soit posée. Ces armes étaient remises aux services policiers qui devaient en disposer en conformité avec les lois sur les armes à feu.

Au printemps 1992, des policiers du District 34 du SPCUM, situé en

bordure du parc La Fontaine, ont été intrigués de voir les inscriptions « Montreal Police » sur le canon d'une vieille carabine de marque Whitney-Laidley (appelée parfois Whitneyville) qu'un citoyen venait de leur remettre. Ces agents ont eu la bonne idée d'en informer le Musée qui en était justement à ses premières armes...

Aussitôt, des démarches ont été entreprises pour obtenir une dérogation, qui permettrait de soustraire cette précieuse pièce à la destruction prescrite. En contrepartie, il a fallu promettre d'en faire un jour l'histoire. C'est cette histoire qui sera racontée aux lecteurs du magazine *L'Heure Juste*, en quelques épisodes, à compter du prochain numéro.



Notre auteur, monsieur Robert Côté, tient fièrement la première arme du Service de police de Montréal.